


TIRÉ DE NOS ARCHIVES DU 30 OCTOBRE 2000

Neuchâtel s'oppose à la libéralisation du cannabis prônée par la Confédération

Alors que la Confédération s'engage sur la voie de la libéralisation de la consommation du cannabis, le canton de Neuchâtel continue de prôner la plus grande fermeté dans ce domaine éminemment polémique. Dans l'édition du lundi 30 octobre 2000, L'Express et «L'Impartial» consacrent de concert – les deux quotidiens se sont déjà rapprochés – un dossier fouillé à ce sujet, sous la forme d'une longue interview de la conseillère d'Etat Monika Dusong, cheffe du Département de la justice, de la santé et de la sécurité.

Pour Berne, le fait de fumer un joint ne sera donc bientôt plus punissable. Début octobre, la conseillère fédérale Ruth Dreifuss annonce une modification de la loi sur les stupéfiants. Le débat est activement engagé puisqu'un message en ce sens est promis pour le mois de mars de l'année suivante. La position neuchâteloise, bien connue de la Confédération, prend donc un relief tout particulier.

«On déraile souvent dans l'irrationnel»

«Ce dossier est souvent traité comme un thème religieux», commente Monika Dusong. «On déraile souvent dans l'irrationnel au lieu de considérer les avantages et les inconvénients d'une politique sur la base de ce que l'on sait. Toute

fuite en avant n'est pas un progrès, et en l'occurrence, je demande en quoi la libéralisation de la consommation du cannabis constituerait un progrès?»

Le Conseil d'Etat entend rester fidèle à sa politique, poursuit Monika Dusong, non par conservatisme, mais pour des raisons de santé publique. Le cannabis reste une substance nocive dont il s'agit de ne pas banaliser la consommation. C'est notamment le cas en raison de la présence de THC (réf: tétrahydrocannabinol), la substance active du chanvre. Pour Monika Dusong, l'argument qui consiste à décréter qu'un joint est comparable à une cigarette est «simpliste». Le THC n'est ni de la nicotine ni de l'alcool. Alors que l'alcool s'élimine relativement rapidement de l'organisme, on trouve encore des traces de THC six semaines après la consommation. «Cessons d'être hypocrites.

Une libéralisation induira inévitablement une augmentation de la consommation. Ce que je veux dire, c'est qu'il y aura un phénomène dont on ne connaît pas encore les effets».

Les partisans du cannabis estiment par contre que sa consommation raisonnée rendrait, par exemple, les conducteurs plus prudents. Mais leur capacité de réaction face au danger s'en trouve toujours réduite, estime

la conseillère d'Etat. «Neuchâtel paie déjà un tribut assez lourd aux accidents de la route pour que je refuse le prétendu progrès qui consisterait à ouvrir la porte aux nouveaux blessés et morts du cannabis». De plus, un autre aspect de

la question, celui des risques psychiatriques, reste trop peu évoqué. Les joints peuvent provoquer des troubles psychiques graves, une décompensation psychologique, des phobies, des angoisses, des délires une perte de confiance en soi qui ne se guérira peut-être jamais, affirme Monika Dusong. «Ce n'est pas nécessairement le premier joint qui entraînera cette déchéance, mais il pourra favoriser l'entrée dans l'engrenage qui conduira à ces troubles. Aussi sûr que le tabac présente un risque lié au cancer, le cannabis présente un risque du point de vue psychiatrique».

Un débat sans fin

La socialiste Monika Dusong s'étonne par ailleurs de voir que la majorité de ses amis politiques dénigrent et combattent systématiquement le tabac tout en minimisant les risques du cannabis. «Moi, je n'hésiterai pas à m'opposer publiquement à la libéralisation du cannabis. Je ne veux pas entrer en contradiction avec moi-même. (...) Le «no limits» n'est pas mon credo. Je refuse que la liberté individuelle, que la revendication du plaisir se réali-

Date: 29.10.2016



Hauptausgabe

L'Express/Feuille d'avis de Neuchâtel
2001 Neuchâtel
032/ 723 53 01
www.lexpress.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 17'699
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 729.006
N° d'abonnement: 729006
Page: 4
Surface: 101'379 mm²

sent au détriment de l'intérêt public. L'Etat, pour ne parler que de lui, ne doit pas démissionner».

Le débat est lancé, et il dure encore. Depuis le 1er octobre 2013, en Suisse, un adulte pris en train de fumer du cannabis échappe à une procédure judiciaire, mais

pas à une amende. La Suisse rejoint ainsi la tendance générale en Europe. Mais les cantons appliquent la loi fédérale de manière plus ou moins sévère en jouant sur le montant des amendes.

Pourtant, à l'heure actuelle, la

polémique continue de plus belle. Même les partisans de la légalisation du cannabis sont divisés, en particulier sur ses effets à long terme sur le psychisme. **JACQUES GIRARD**

archives consultables sur www.ardinfo.ch



Hauptausgabe

L'Express/Feuille d'avis de Neuchâtel
2001 Neuchâtel
032/ 723 53 01
www.lexpress.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebdom.
Tirage: 17'699
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 729.006
N° d'abonnement: 729006
Page: 4
Surface: 101'379 mm²

«Si l'on veut agir sur le terrain de la prévention, il faut des moyens massifs»

«Ma préoccupation première va vers les jeunes. Je ne suis pas dogmatique: si un quadragénaire veut fumer son petit joint le samedi soir à la maison... En revanche, je ne crains pas de dire haut et fort que mon objectif permanent est une jeunesse qui ne boit pas et qui ne fume pas, ni cannabis, ni tabac. Ce n'est pas parce que nous ne sommes pas immortels qu'il faut renoncer à déployer tous les efforts pour la santé publique», assène Monika Dusong.

«L'Etat ne doit pas capituler»

Les adolescents qui fument du cannabis tentent ainsi de fuir le stress en se déconnectant de la réalité, analyse la conseillère

d'Etat. Cette tentation est compréhensible, mais les jeunes qui ne se confrontent pas aux réalités ne seront pas capables, une fois adultes, d'affronter les réalités difficiles. La consommation de cannabis les rendra immatures et ils auront tendance à fuir devant les responsabilités. L'apprentissage de la vie s'en trouvera retardé.

«C'est pourquoi l'Etat ne doit pas capituler. Je ne crois surtout pas aux prêches du dimanche. Si on veut agir efficacement sur le terrain de la prévention, il faut des moyens massifs. Nous venons de débloquer 100 000 francs pour l'opération «Vivre sans fumer», menée auprès des élèves de 15 à 19 ans. C'est déri-

soire, c'est de la gnognose! Et c'est quand on n'a pas les moyens de faire de la prévention qu'on veut se créer le prochain problème majeur de santé? C'est pure hypocrisie!»

Soigner plutôt que punir

Quant à la question de la répression, Monika Dusong est tout aussi claire. «Notre politique à ce sujet se résume ainsi: soigner au lieu de punir. La justice privilégie les mesures thérapeutiques, les soins et les traitements. Je signe personnellement chaque semaine entre dix et vingt décisions de soumettre un toxicomane à un traitement. Je rappelle qu'un toxicomane est un malade, et qu'il doit être suivi plutôt que puni». 



Monika Dusong: un ferme engagement contre la libéralisation du cannabis. ARCHIVES